

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Terre de Provence Agglomération - Redéploiement du MIN de Châteaurenard -
Phase 1 - Acquisitions foncières - Aide Exceptionnelle à l'Investissement 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Châteaurenard est le plus grand marché de producteurs de fruits et légumes de France. Il s'étend sur 11 ha dans le centre-ville. Sa configuration actuelle comme ses difficultés d'accès sont autant de freins à son développement.

Une réflexion stratégique et opérationnelle a donc été lancée en 2014 pour le redéploiement du site, avec pour objectif de dynamiser l'activité agricole du bassin de vie, en capacité de répondre aux fortes évolutions affectant le secteur de la distribution des fruits et légumes.

Le projet de redéploiement et d'aménagement est prévu en deux étapes :

1- Réalisation d'un pôle détaillants/grossistes/transporteurs de 2017 à 2019

Cette étape est essentielle dans le projet global de revitalisation de la filière agricole pour développer les segments de marché circuits courts et de distribution régionale sur lesquelles le MIN est déjà présent mais qu'il convient de renforcer. Cette stratégie est par ailleurs renforcée par des déclarations d'intention d'opérateurs régionaux, nationaux et internationaux qui ont manifesté leur intérêt de venir s'implanter à court terme sur le nouveau MIN.

Pour cela, 12 000 m² de box seront réalisés par la communauté par l'implantation de bâtiments modulables, extensibles si nécessaire, avec des accès aux quais de déchargement de part et d'autre des box. Les constructions devront également prévoir l'installation de bureaux administratifs à l'étage afin de libérer la surface au sol pour les activités opérationnelles.

Cette première phase, comprenant les études, les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement est estimée à 18.540.000 €HT.

2 – Aménagement du cœur du MIN de 2019 à 2021

La deuxième phase du projet consistera en un redéploiement du MIN sur le quartier des Confignes, entre deux zones d'activités existantes (zone des Iscles) ou en projet (zone des Grands Vignes) et à proximité des axes de communication. Cette seconde étape permettra d'aménager une zone

d'activité de 35 ha incluant un pôle BIO et un bâtiment administratif qui abritera les bureaux administratifs du nouveau MIN.

En parallèle au projet, une étude sera engagée pour le renforcement des infrastructures routières de desserte du MIN. Terre de Provence Agglomération souhaite créer une liaison qui viendra se greffer sur l'échangeur de la LEO (Liaison Est-Ouest) de Châteaurenard et sur la voie rapide au nord de Noves. Cette jonction entre la LEO et le pont de Bompas sera une voie de transit pour le MIN et permettra d'éviter la traversée de Châteaurenard.

Cette seconde étape, comprenant les acquisitions foncières et les travaux de l'aménagement des infrastructures est évaluée à 38.500.000 €HT.

Pour cette opération, une autorisation de programme spéciale d'un montant de 28 millions d'euros a été créée au budget départemental lors du vote de la DM1 2017.

Au titre de 2017, Terre de Provence Agglomération sollicite le département pour le financement des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la première phase de l'opération.

Ces acquisitions foncières se situent sur la commune de Châteaurenard, dans la zone industrielle nommée « les Iscles », à 3,5 km du centre-ville, à proximité de l'axe routier D28 menant aux autoroutes A7 et A9. L'assiette foncière se répartit sur deux unités séparées par le chemin des Confignes et comprend un ensemble de parcelles dites « Château 1 » (cadastrées DK 194 ; DK 203 ; DK 206) et un ensemble de parcelles dites « Château 2 » (cadastrées DK 10 ; DK 11 ; DK 12 ; DK 157 ; DK 193) soit une superficie totale de 68 741 m².

Le coût global des acquisitions foncières est estimé à 2.950.000 €HT.

Terre de Provence Agglomération ne bénéficiant d'aucune aide financière pour cette acquisition, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.475.000 €, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL